



École Normale Supérieure de Lyon
AUTORISATION DE SOUTENANCE
DE DOCTORAT

Vu les dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié :

Vu les rapports de :

Monsieur Boris ADJEMIAN

Madame Fanny GALLOT

Madame Sophie-Zoé TOULAJIAN est autorisée à présenter une thèse en vue de l'obtention du Doctorat en HISTOIRE de l'École Normale Supérieure de Lyon.

18 JUIL. 2024



Pour accord, fait à Lyon le

Le président de l'ENS de Lyon
Emmanuel TRIZAC